



---

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023 À 18H00**  
**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

---

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOUXY	FILIPPI Laurent	Arrivé après la 13 <sup>ème</sup> délibération
16	ONTEX	CARRIER Christiane	
17	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
19	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir d'Antoine HUYNH
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VIONS	ARRAGAIN Manuel	Arrivé après la 9 <sup>ème</sup> délibération
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
CHANAZ	Yves HUSSON



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 août 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 19 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2023

Exécutoire le : 15 SEP. 2023

Notifiée le : 15 SEP. 2023

Visée le : 14 SEP. 2023

Publiée le : 29 SEP. 2023

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n° 2023-019 : Travaux de desserte en eaux usées du Chef-lieu de St Girod – Entrelacs - Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet des travaux de desserte en eaux usées du Chef-lieu de St Girod sur la commune d'Entrelacs comprenant la réalisation d'un collecteur en fonte Ø200 pour la desserte des habitations (Lot 1 - Canalisation) et la réalisation d'un poste de refoulement (Lot 2 - Equipement).

Monsieur le Président rappelle également que le cabinet MONTMASSON est Maitre d'œuvre sur cette opération.

Le montant estimatif des travaux était de 583 353.00 € HT (700 024.00 € TTC) pour le lot 1 et de 170 000.00 € HT (204 000.00 € TTC) pour le lot 2.

La date de remise des plis a été fixée au 17 juillet 2023 à 12h00 au plus tard. Au total 4 offres ont été reçues pour le lot 1 et 2 offres pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), du résultat des négociations et du classement des offres définitives, la Commission des procédures adaptées du 29 août 2023 propose :

- Pour le lot 1, de retenir l'offre de base du groupement d'entreprises SATP / GASTALDON / SESA pour un montant négocié total de 574 976.20 € HT, soit 689 971.44 € TTC.

S'agissant du lot 2, pour information, celui-ci a été classé infructueux. En effet, sur les 2 offres reçues l'une est irrégulière techniquement et l'autre est inacceptable dans la mesure où elle dépasse le budget disponible pour la réalisation de ce lot. Ce lot sera ainsi relancé prochainement et l'attribution sera proposée à un prochain Bureau communautaire.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2023 Assainissement : 280.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 24
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 septembre 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 14 : Marché n. 2023-019 : Travaux de desserte en eaux usées du Chef-lieu de St Girod - Entrelacs - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/09/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/09/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4667 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230905-d4667-DE

---

**Date de décision :** 05/09/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

